

# PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume X - Numéro 20B Décembre 2020 ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

**PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

**Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines**

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

**E-mail : [administration@perspectivesphilosophiques.net](mailto:administration@perspectivesphilosophiques.net)**

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

## ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

---

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef Adjoint : **Prof. Assouma BAMBA**, Professeur des Universités

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

---

**Prof. Aka Landry KOMÉANAN**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. David Musa SORO**, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Jean Gobert TANO**, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. N'Dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE LECTURE

---

**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE RÉDACTION

---

**Prof. Abou SANGARÉ**, Professeur des Universités  
**Dr. Donisongui SORO**, Maître de Conférences  
**Dr Alexis KOFFI KOFFI**, Maître-Assistant  
**Dr. Kouma YOUSOUF**, Maître de Conférences  
**Dr. Lucien BIAGNÉ**, Maître de Conférences  
**Dr. Nicolas Kolotioloma YEO**, Maître-Assistant  
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences  
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences  
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

<b>1. La rhétorique judiciaire des sophistes : source matricielle des stratégies de plaidoirie contemporaines,</b> Kolotioloma Nicolas YÉO .....	1
<b>2. L'art et la saine habitation dans la cité : de la critique aux recommandations platoniciennes,</b> Amed Karamoko SANOGO .....	17
<b>3. Saint François d'Assise, précurseur de la culture de la paix,</b> Roseline Taki KOUASSI-EZOUA .....	34
<b>4. Relecture de Nietzsche pour la fin du « Pseudo-Nietzsche »,</b> Assane SANOGO .....	51
<b>5. Métaphysique et espérance dans la philosophie de Gabriel Marcel,</b> Moulo Elysée KOUASSI .....	63
<b>6. Rapport entre philosophie et poésie : le cas Heidegger,</b> Adaama OUATTARA .....	82
<b>7. Sartre et les enjeux d'une philosophie de l'orphelin,</b> Lago II Simplicite TAGRO .....	99
<b>8. La condition de la liberté et la marque sartrienne de l'athéisme pratique,</b> Toumgbin Barthélémy DELLA .....	116
<b>9. Pour un humanisme fondé sur le dialogue interdisciplinaire à partir de Levinas : cas des universités africaines,</b> Affoué Valéry-Aimée TAKI .....	130
<b>10. Paradigme de la simplicité et paradigme de la complexité : dialogue ou rejet chez Morin ?,</b> Lucien Ouguéhi BIAGNÉ .....	148
<b>11. La pratique de la médecine traditionnelle chinoise à Bouaké et ses conséquences de 2002 à 2011,</b> Bi Irié Séverin ZAN, Tiéba YEO .....	166
<b>12. Le cabri de la divinité Adìkpó du lac Ahémé au Bénin : une propriété exclusive et absolue,</b> Codjo Timothée TOGBÉ .....	183

<b>13. Moi universel et problématique du civisme et de la sécurité en Afrique subsaharienne,</b> Georges Séka KOUASSI .....	197
<b>14. La symbolique des noms des personnages et des pays ou l'esthétique de l'identification dans <i>En attendant Le vote des bêtes sauvages de Kourouma</i>,</b> Yaovi Mathieu AYESSI .....	216
<b>15. Pandémie de la covid 19 : gestion d'une communication de crise au Niger,</b> Souley BARA .....	235
<b>16. La conception du monde chez les Zarma-sonrai,</b> Issaka TAFFA GUISSO .....	256

## **LIGNE ÉDITORIALE**

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décroisement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décroisement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

## **Perspectives Philosophiques n°020B, Quatrième trimestre 2020**

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

*Perspectives Philosophiques* est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

### **Le comité de rédaction**

**LE CABRI DE LA DIVINITÉ ADÌKPÓ DU LAC AHEME AU BÉNIN :  
UNE PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE ET ABSOLUE**

**Codjo Timothée TOGBÉ**  
*Université d'Abomey-Calavi (Bénin)*  
[codjo1981@yahoo.fr](mailto:codjo1981@yahoo.fr)

**Résumé :**

Cet article tente, en partant du postulat que la divinité *adìkpó* exerce tous les pouvoirs sur le cabri qui lui est consacré, de ressortir les représentations sociales et usages liés à cette institution culturelle. Pour y parvenir, la démarche qualitative combinant l'observation directe, l'entretien individuel semi-structuré et le récit de vie a été mobilisée ; les outils étant respectivement une grille d'observation et un guide d'entretien. Par l'entremise de la technique d'échantillonnage à choix raisonné reposant sur les principes de diversification et de saturation, 15 interlocuteurs ont été interrogés. Les théories des représentations sociales, de la maîtrise exclusive et de la maîtrise absolue ont servi à l'analyse des données empiriques.

Les résultats révèlent que les représentations sociales consacrent le cabri en étude comme une propriété exclusive et absolue de la divinité *adìkpó*. Il s'agit donc d'un cabri qui appartient entièrement à cette entité immatérielle. Cet animal sacré symbolise, aux yeux des catégories sociales approchées, l'incarnation de l'esprit d'un mort par noyage dans le lac *Ahémé*. Ce regard est fondé sur le rite de transfèrement de l'esprit du mort dans le corps du cabri ordinaire, lequel est encasté dans les cérémonies funéraires dédiées aux morts par noyade dans le lac *Ahémé*. Au-delà de l'usage funéraire, le cabri sert aussi à un usage sacrificiel pendant les cérémonies d'offrande à la divinité *adìkpó* ; ce qui pourrait nourrir la thèse selon laquelle tout part de l'immatériel et revient à l'immatériel.

**Mots clés :** Bénin, cabri, divinité *adìkpó*, propriété exclusive et absolue, représentations sociales.

**Abstract :**

Starting from the premise that the deity *adìkpó* exercises all powers over the goat dedicated to it, this article attempts to highlight the social



representations and customs associated with this cultural institution. To achieve this, the qualitative approach combining direct observation, semi-structured individual interviews and life stories has been used, so an observation grid and an interview guide have respectively been used as data collection tools. Using the reasoned choice sampling technique based on the principles of diversification and saturation, 15 interlocutors were interviewed. The theories of social representations, exclusive control and absolute control have been used to analyse the empirical data.

The results reveal that the social representations consecrate the he goat under study as an exclusive and absolute property of the deity *adìkpó*. It is therefore a he goat that belongs entirely to this immaterial entity. This sacred animal symbolises, in the eyes of the contacted social categories, the incarnation of the spirit of a person who died by drowning in the Lake Ahémé. This view is based on the rite of transferring the spirit of the dead man into the body of the ordinary he goat, which is embedded in the funeral ceremonies dedicated to those who died by drowning in the Lake *Ahémé*. In addition to its funerary use, the he goat's body is also used for sacrificial purposes during the ceremonies of offering to the deity *adìkpó*; this could support the thesis that everything starts from the immaterial and returns to the immaterial.

**Keywords** : *Adìkpó* divinity, Benin, exclusive and absolute property, He goat, social representations.

### **Introduction**

La gouvernance des ressources naturelles appartient, *a priori*, aux hommes qui définissent les cadres moral, normatif et institutionnel de son exercice. Cette idée est plus analysée et approfondie dans les travaux d'un socio-anthropologue qui, pourrait-on dire sans exagérer, dans une perspective de la gouvernance institutionnelle des ressources naturelles, a mis en exergue et de façon empirique les modes de gouvernance institués par les hommes : le mode chefferial de gouvernance local, le mode associatif de gouvernance locale, le mode communal de gouvernance locale, le mode étatique de gouvernance locale, le mode mécénal, le mode religieux de gouvernance locale (J. P. Olivier de Sardan, 2009, p. 12-28).

Le postulat sur lequel repose la gouvernance religieuse est que les esprits et les divinités sont sollicités par les humains pour gérer les ressources naturelles (l'eau, la terre, les forêts, l'or, etc.). Dans ce contexte, les hommes entretiennent des rapports avec des divinités et des esprits, lesquels rapports les transcendent parfois dans la gouvernance desdites ressources (C. T. Togbé, 2020). Partant de l'exemple de la terre, J. P. Jacob (2007), souligne que les hommes gouvernent les terres mais dans cette gouvernance, ils sont dominés par les divinités. Cette situation traduit clairement que le surnaturel peut exercer un pouvoir de gouvernance non seulement sur les hommes mais également sur les ressources naturelles. En clair, on peut se retrouver dans des contextes où ce sont les pouvoirs des esprits qui sont activés dans la gouvernance des ressources naturelles telles que l'eau, la terre, la forêt, etc. Mieux, certaines ressources naturelles, au-delà de leur gouvernance, appartiennent à des divinités et sont même identifiées comme telles. Concrètement en Afrique en général et au Bénin en particulier, l'eau est souvent attribuée à la divinité serpent (*Dan*), la terre à la divinité de la terre (*Sakpata*), etc. Cette situation qui, face à des rationalités cartésienne, scientifique et chrétienne pourrait être paradoxale, trouve sa légitimité dans les normes et pratiques enchâssées dans les religions endogènes. S'il paraît illogique de dire que le cabri, une ressource naturelle pouvant servir de nourriture à certaines catégories sociales qui s'en alimentent, appartient exclusivement à la Divinité *adìkpó*, au regard des observations et entretiens exploratoires, il est tout de même objectif d'admettre cette réalité pourtant paradoxale sur laquelle reposent les réflexions faites dans ce papier. D'ailleurs, les champs de prédilection de la socio-anthropologie des ressources naturelles pourraient être l'analyse des paradoxes qui émergent des rapports entre les humains et les ressources, les divinités et les ressources. Dans le cas d'espèce, il s'agit d'analyser le rapport qu'entretient la divinité *adìkpó* avec le cabri qui lui est exclusivement dédié, un rapport que facilite l'homme dont les marges de manœuvre sont limitées. Partant du postulat que les divinités exercent parfois des pouvoirs absolus sur certains biens dont pourraient disposer les hommes, ce papier invite à des réflexions ancrées dans l'anthropologie des ressources naturelles autour de la question formulée ainsi qu'il suit : Comment la divinité *adìkpó*, une entité immatérielle, exerce-t-elle du contrôle sur une entité matérielle ?

## **1. Démarche méthodologique et modèles théoriques d'analyse des résultats**

### **1.1. Démarche méthodologique**

Cet article prolonge et approfondit une piste de recherche émanant de travaux antérieurement engagés par l'auteur durant la rédaction de sa thèse de doctorat en 2014 et qui ont révélé que le cabri de la divinité *adìkpó* (*adìkpógb*) joue un rôle primordial dans la gouvernance religieuse du lac *Ahémé*. Cet animal sacré, selon les données exploratoires, faciliterait les liens entre les humains et la divinité *adìkpó*, entre la divinité *adìkpó* et le lac *Ahémé*, entre les riverains et le lac *Ahémé*. Le présent papier est consacré à l'approfondissement de ces aspects. C'est à cette fin qu'une démarche qualitative de recherche en sciences de l'homme et de la société a été adoptée. Ainsi, l'entretien individuel semi-directif, le récit de vie, et l'observation directe ont été mobilisés. L'entretien semi individuel a été utilisé pour échanger avec chaque interlocuteur en vue d'aller en profondeur des informations recherchées. Le récit de vie, quant à lui, a servi à documenter certaines expériences humaines avec le cabri étudié. L'observation directe a été exploitée pour renseigner les rapports qu'entretiennent les communautés avec le cabri de la divinité *adìkpó*. Les outils de collecte d'informations associés à ces techniques de production de données empiriques sont le guide d'entretien et la grille d'observation. Au moyen de l'échantillonnage raisonné, des principes de la diversification et de la saturation, 15 interlocuteurs ont été approchés, à savoir le chef religieux « de la divinité » *adìkpó*, 04 acteurs des religions endogènes, 03 pêcheurs, 03 mareyeuses et 04 élus locaux. Ces acteurs ont été choisis en raison de leur connaissance non seulement sur le cabri investigué mais également sur la divinité *adìkpó*. La triangulation des informations et l'analyse de contenu ont servi de base au traitement des données empiriques.

### **1.2. Modèles théoriques d'analyse des résultats**

Les modèles théoriques sollicités pour l'analyse des résultats obtenus sont : la théorie des représentations sociales, la théorie de la maîtrise exclusive et celle de la maîtrise absolue. La théorie des représentations sociales, selon N. Groult (2010, p. 439-440),

peut être très utile quand on essaie de décrire et de comprendre les conduites dans différents contextes de l'activité humaine. [...], elle a été prise comme cadre de référence dans bien des recherches en sciences humaines, sociologie, anthropologie [...]. Les représentations sociales rendent familier et acceptable ce qui nous est inconnu, par l'intermédiaire de la mémoire, le passé, l'image.

B. Gaffié (2005) repris par C. T. Togbé (2014, p. 131) définit la représentation sociale comme « [...] un ensemble de connaissances, croyances, schèmes d'appréhension et d'action à propos d'un objet socialement important [...] ». La théorie des représentations sociales « offre un éclairage particulier favorisant une meilleure compréhension des rapports entre la personne, le groupe social et l'environnement ; elle permet de mieux saisir les dynamiques sociales impliquées dans les enjeux environnementaux [...] » (C. Garnier et L. Sauvé, 1999, p. 65). Dans le cadre de la présente recherche, la théorie des représentations sociales a permis de rendre compte des perceptions qu'ont les catégories sociales du cadre empirique d'investigation du cabri de la divinité *adìkpó*, lesquelles perceptions structurent leurs rapports à cet animal ainsi que les usages qu'ils en font. La théorie de la maîtrise exclusive et celle de la maîtrise absolue renvoient respectivement à « [...] l'exercice d'un droit de propriété fonctionnelle, emportant droits d'accès, d'extraction, de gestion et d'exclusion des tiers [...] - l'exercice d'une propriété absolue emportant droits d'accès, d'extraction, de gestion, d'exclusion et d'aliénation [...] » (E. Le Roy, K. Alain et B. Alain, 1996, p. 75). Ces deux dernières théories, en contexte de maîtrises foncières, s'adaptent à cette recherche dans la mesure où elles permettent de montrer que le cabri autour duquel s'articulent les réflexions est, à la fois, une propriété exclusive et absolue de la divinité *adìkpó*. Dans cette dynamique, elles contribuent à rendre intelligible le processus qui permet à une entité immatérielle (divinité *adìkpó*) de contrôler une entité matérielle (le cabri et les humains).

## **2. Résultats**

Les résultats s'articulent en deux points essentiels : représentations sociales du cabri de la divinité *adìkpó* (1), les usages du cabri de la divinité *adìkpó* (2).

## **2.1. Représentations sociales du cabri de la divinité *adìkpó***

Le recoupement des informations collectées auprès des populations riveraines du lac *Ahémé* a permis d'identifier et de décrire trois représentations sociales du cabri de la divinité *adìkpó*. La première fait dudit cabri une propriété exclusive de la divinité *adìkpó* et la seconde la définit comme sa propriété absolue. Quant à la dernière, elle appréhende le cabri de la divinité *adìkpó* comme la réincarnation d'un mort par noyade parmi les vivants.

### *2.1.1. Le cabri : une propriété exclusive de la divinité *adìkpó**

Le cabri, objet de cette recherche, est représenté dans l'imaginaire des populations riveraines du lac *Ahémé* comme une propriété exclusive de la divinité *adìkpó*. En clair, les communautés riveraines ne jouissent pas de tous les droits sur l'animal. Elles vivent avec le cabri, le nourrissent et l'entretiennent. Elles n'ont pas le droit de le chasser et encore moins de le bastonner ou de le malmenier lorsqu'il fait son incursion dans une concession ou dans une chambre quelconque pour se délecter de grains de céréale ou toute autre nourriture. Les populations riveraines du lac *Ahémé*, selon les normes endogènes, n'ont pas le droit de consommer ce cabri, de le vendre ou de le voler. Elles disposent donc d'un droit limité sur le cabri de la divinité *adìkpó*, un bien sur lequel la divinité exerce, pour ainsi dire une maîtrise exclusive. On retrouve-là, en filigrane, les arguments de la théorie de la maîtrise exclusive qui renvoie à « [...] l'exercice d'un droit de propriété fonctionnelle, emportant droits d'accès, [...] de gestion et d'exclusion des tiers [...] » (E. Le Roy, K. Alain et B. Alain, 1996, p. 75). La divinité *adìkpó*, dans sa prestance immatérielle, exclut donc les êtres humains de la jouissance de certains droits sur le cabri dont il serait l'unique et véritable propriétaire. Dans ce contexte, le cabri de la divinité *adìkpó* bénéficie d'un respect symbolique inébranlable de la part des communautés riveraines du lac *Ahémé*, une marque dont il est bénéficiaire par association à la divinité *adìkpó*. Un interlocuteur déclare à cet effet :

Le cabri de la divinité *adìkpó* est différent. Ce n'est pas comme les autres cabris que nous avons. Nous le respectons. Nous n'avons pas le droit de le taper ou de le chasser. Personne ne peut même le voler. Si quelqu'un vole ce cabri, il va le

ramener. Ce cabri circule du village de Guézin jusqu'au village de Couffonou. Ce cabri reste dans le village de Houédjro où se trouve *Adìkpónò*. Mais, il se promène dans tous les villages riverains de la Commune de Kpomassè (pêcheur, Djidjantomè, 14/05/2014).

Cette information confirme l'appartenance exclusive du cabri à la divinité *adìkpó*, une entité immatérielle qui exerce également une propriété absolue sur ledit cabri.

### *2.1.2. Le cabri : une propriété absolue de la divinité adìkpó*

Selon les données collectées auprès des différentes catégories sociales, seule la divinité *adìkpó* a le droit de vie et de mort sur le cabri qui lui est dédié. Ce cabri de la divinité *adìkpó*, communément dénommé "*adìkpógbò*" en langue *Xwela*, doit absolument son existence ou non à cette entité spirituelle. En d'autres termes, cette divinité de l'eau exerce sur le cabri « une maîtrise absolue » (E. Le Roy, K. Alain et B. Alain, 1996, p. 75) qui échappe aux communautés riveraines du lac *Ahémé*. C. T. Togbé (2014, p. 113) affirme d'ailleurs à cet effet que :

La viande de cet animal ne se mange pas car quiconque le ferait, mourait. C'est seulement à la divinité *adìkpó* qu'il est offert au moment des cérémonies de *tèsé*. Pendant sa cuisson, les personnes chargées de faire la cuisine ne goûtent à rien au risque de mourir. Il paraît que trois personnes ont mangé la viande de ce cabri sacré une fois et elles en sont toutes mortes. Les poils qui sont sur le corps de cet animal et son odeur diffèrent de ceux que portent les cabris ordinaires.

Cette affirmation de l'auteur révèle le pouvoir absolu de la divinité *adìkpó* sur le cabri qui lui est réservé comme l'indique d'ailleurs son nom de baptême : « *adìkpógbò* ». C'est dire que le cabri appartient définitivement à cette divinité. Les communautés riveraines l'entretiennent uniquement pour garantir les liens qui pourraient exister entre elles et ladite entité spirituelle.

### *2.1.3. Le cabri de la divinité adìkpó : l'incarnation de l'esprit d'un mort par noyade parmi les vivants*

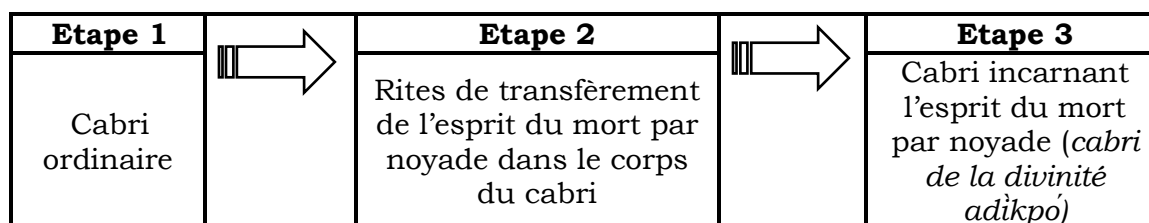
Le cabri de la divinité *adìkpó* est perçu comme un animal incarnant l'esprit d'un mort par noyade parmi les membres de la communauté riveraine du lac *Ahémé*. Cette représentation sociale fait que cet animal suscite parfois dans l'imaginaire social la crainte et la peur. Les acteurs approchés pendant

les investigations de terrain ont reconnu que le cabri de la divinité *adìkpó* est entièrement différent des autres cabris qui se trouvent dans les villages qui bordent le lac *Ahémé* du côté de la rive de Kpomassè. Pour eux, ce cabri symbolise le retour d'un mort par noyade dans le monde des vivants. Même si ce retour du mort par le truchement du cabri est accepté par les membres de la famille du disparu et par les communautés concernées par la présente recherche, il ne manque pas de créer des appréhensions. Le discours d'un interlocuteur montre à ce point de vue ce que représente cet animal :

Le cabri de la divinité *adìkpó* est sacré. Je dirai que ce cabri est une divinité. Il est bien différent des autres cabris que je connais. Quand tu vois un cabri, il faut savoir que tu vois l'esprit de quelqu'un qui est mort dans le lac *Ahémé*. Quand quelqu'un meurt dans le lac *Ahémé* on lui fait des cérémonies et à la fin on le représente par ce cabri dans la communauté. Ce cabri est comme un membre de la communauté. Il fait peur parfois [...] (chef religieux de la divinité *adìkpó*, Houèdjro, le 16/06/2014).

Les propos de cet interlocuteur montrent que le cabri de la divinité *adìkpó* incarne effectivement l'esprit d'un mort par noyade dans le lac *Ahémé*. Dans ce contexte, il est considéré et traité comme un membre de la communauté. Cette situation qui pourrait être paradoxale (un animal vu comme un mort de retour dans le monde des vivants) contribue à la fabrique de la peur parmi les vivants qui partagent leurs quotidiens avec cet animal dont l'existence demeure mystérieuse et sacrée. Le processus qui fait passer l'esprit du mort dans le corps du cabri en vue de l'incarnation est résumé par la figure 1.

**Figure 1 :** Processus de transfèrement rituel de l'esprit d'un mort par noyade dans le corps du cabri



**Source :** Données issues des analyses, novembre 2020.

La figure 1 montre que le cabri, objet de réflexions de cet article, subi un rite de passage pendant les cérémonies funéraires dédiées au mort par noyade

dans le lac *Ahémé* ; ce qui fait de lui un animal sacré. Les différentes représentations sociales que les populations riveraines du lac *Ahémé* ont sur le cabri de la divinité *adìkpó* structurent certains usages qu'ils en font.

## **2.2. Usages du cabri de la divinité *Adìkpó***

Les usages que les populations riveraines, notamment le chef religieux et les adeptes de la divinité *adìkpó* font du cabri de ladite entité immatérielle se présentent ainsi qu'il suit :

- usage sacrificiel ;
- usage funéraire.

### *2.2.1. Usage sacrificiel du cabri de la divinité *Adìkpó**

La divinité *adìkpó*, reconnue comme une divinité de l'eau, réside selon les représentations populaires, dans le lac *Ahémé*. L'histoire sur laquelle repose cette divinité est liée à l'être humain. En clair, ce serait une femme vieille de la communauté riveraine, une princesse qui est morte par noyade dans le lac *Ahémé* et qui y est restée jusqu'à ce jour. Pour immortaliser et vénérer cette vieille princesse décédée mystérieusement, elle a été divinisée, d'où "*adìkpó*" qui signifie littéralement dans ce contexte « femme très vieille ». Cette trajectoire historique qui consacre la divinité *adìkpó* comme un dieu de l'eau structure dans une certaine mesure les règles d'accès au lac *Ahémé* : ne pas y implanter des bois, ne pas s'y laver avec du savon, ne pas y faire la lessive, etc. La transgression de ces normes d'accès provoquerait la colère de la divinité *adìkpó* ; ce qui aurait des conséquences non seulement sur les ressources halieutiques dont elle entrainerait la raréfaction mais également sur les humains. Pour rester continuellement en harmonie avec la divinité *adìkpó*, il est organisé chaque année la cérémonie de *tòsé* : *tò* désigne "l'eau" et *sé* veut dire "interdit". La cérémonie de *tòsé* signifie donc la fermeture ou la mise en quarantaine du lac *Ahémé*. Au cours de cette cérémonie annuelle qui ne se fait plus en raison des mutations sociales, le cabri de la divinité *adìkpó* est utilisé pour les sacrifices. Cet animal est offert à ladite divinité comme nourriture. Ce rituel renouvelle d'une manière ou d'une autre l'accord sacrificiel avec les génies de l'eau (C. Fay, 1989a) et établit « une interaction



dynamique entre l'obéissance aux divinités de l'eau et l'existence du poisson en abondance [...] » (C. T. Togbé, 2014, p. 135). Il est évident que le :

sacrifice [...] renouvelle l'accord originel avec les génies du lieu, assure la protection des pêcheurs et l'abondance de leur pêche. Dans les perceptions locales, ce type de rituel est considéré comme supprimant totalement les risques qu'encourent les individus lorsqu'ils veulent pénétrer dans l'eau. De ce fait, toute possibilité de référence au droit naturel est exclu. (J.-P. Jacob, 2007, p. 159).

Le sacrifice propitiatoire au cours duquel le cabri de la divinité *adìkpó* est immolé permet de maintenir les liens social et spirituel entre les humains et cette entité immatérielle. Ce cabri de la divinité *adìkpó* destiné à l'usage sacrificiel joue un rôle primordial dans la construction de la cohésion sociale entre les humains, dans leur protection, dans le peuplement du lac *Ahémé* en espèces halieutiques et dans le renouvellement du pacte qui lie les communautés riveraines à la divinité *adìkpó*.

#### *2.2.2. Usage funéraire du cabri de la divinité Adìkpó*

D'après les acteurs enquêtés, la divinité *adìkpó* ne tolère pas l'insalubrité, des pratiques pouvant la souiller. Dans cette dynamique, cette entité spirituelle exige de la part des humains des rites funéraires destinés à la désouiller lorsqu'un membre de la communauté riveraine du lac *Ahémé* ou un allochtone venait à mourir par noyade dans ce plan d'eau. Une mort par noyade dans le lac *Ahémé* souille l'eau de cet espace et surtout la divinité *adìkpó* qui s'y trouve. Dans cette condition, un rite funéraire ayant pour objectif de purifier non seulement le lac et la divinité *adìkpó* mais surtout d'enterrer le mort dans de meilleures conditions comme l'exige la tradition est fait. C'est dans l'organisation des funérailles d'un mort par noyade que le cabri de la divinité *adìkpó* s'utilise. Les propos suivants provenant du croisement des informations collectées auprès de différents acteurs renseignent non seulement sur l'organisation des rites funéraires autour d'un mort par noyade mais surtout sur la fonction que le cabri de la divinité y remplit.

Lorsque quelqu'un meurt par noyade dans le lac, les membres de la famille du défunt font appel au Chef religieux *adìkpónò*<sup>1</sup> afin que l'enterrement puisse se faire au bord du lac en sa présence. Les parents du disparu viennent voir *adìkpónò* pour les cérémonies funéraires trois mois après l'enterrement du corps. Ce dernier procède aux rituels funéraires pour purifier la divinité *adìkpó* qui se trouve dans le lac. Ce rituel dure toute une nuit et très tôt le matin (5h au plus) tout le monde revient à la maison. Le jour ne doit pas surprendre les acteurs qui ont participé aux rituels. Les membres de la famille du mort offrent un cabri mâle à la divinité *adìkpó*. Le chef religieux coupe l'oreille gauche du cabri comme l'indique la photo 1 ci-dessous, signe d'identification de cet animal à la divinité *adìkpó*. Ce cabri est dénommé "*adìkpógbò*", c'est-à-dire le "cabri de la divinité *adìkpó*". Le chef religieux transfère, semble-t-il, l'esprit du mort dans ce cabri. C'est dire que cet animal incarne l'esprit du mort et, en ce sens, il est sacré. Il est relâché dans la communauté suite aux rituels. Cette cérémonie permet d'attirer la paix dans la maison de celui qui est mort par noyade. Si ce cabri arrivait à mourir, le chef religieux *adìkpónò* l'habille et l'enterre au même titre que les hommes car il incarne l'esprit de celui qui est mort par noyade (C. T. Togbé, 2014, p. 114).

Ces propos décrivent le contexte dans lequel se déroulent les cérémonies funéraires d'un mort par noyade dans le lac *Ahémé*. Ils précisent que le cabri de la divinité *adìkpó* joue un rôle symbolique dans ces cérémonies qui servent à purifier le lac tout comme la divinité *adìkpó* elle-même. La photo suivante présente cet animal symbolique qui est une propriété privée de la divinité *adìkpó*.



**Photo 1:** Cabri de la divinité *adìkpó*.

**Source :** C. T. Togbé (2014, p. 112)

---

<sup>1</sup> *Adìkpónò* : il est le responsable de la divinité *Adìkpó* qui a pour fonction de protéger le lac. Cette divinité se trouve à Hountou (Arrondissement de Tokpa-Domè, Commune de Kpomassè) (C. T. Togbé, 2014, p. 112).

Le cabri qui apparaît sur la photo symbolise l'esprit d'un mort par noyade. Il est relâché dans la communauté riveraine du lac *Ahémé*. Etant parfois perçu comme un être humain en raison des rationalités locales qui l'entourent et qui le sacralisent, il est considéré aux yeux des acteurs avertis comme un animal entièrement à part, un cabri qui n'est pas comme les autres.

### **3. Discussion**

Les résultats provenant des investigations menées auprès des différentes catégories sociales montrent que le cabri de la divinité *adìkpó*, une entité matérielle, est entièrement sous l'emprise de la divinité *adìkpó*, une entité immatérielle. Les humains peuvent partager leurs vies quotidiennes avec cet animal même s'ils y exercent des droits limités. En clair, ils ont le devoir de l'entretenir (nourrir, soigner, etc.) mais sont dépossédés du pouvoir de le taper, de le chasser, de le vendre, etc. Dans ce contexte, le cabri en question appartient exclusivement à la divinité *adìkpó* ; ce qui s'inscrit dans la théorie de la maîtrise exclusive (E. Le Roy, K. Alain et B. Alain, 1996, p. 75). Dans la dynamique de restriction du pouvoir des humains, c'est seulement la divinité *adìkpó* qui dispose d'un droit de vie et de mort sur l'animal en étude. Les communautés riveraines du lac *Ahémé* n'ont pas le droit de le tuer encore moins de consommer sa viande ni de goûter à sa sauce même si ce sont elles qui doivent le cuisiner pour offrir à la divinité *adìkpó* lors des sacrifices. Cette situation s'articule bien avec la théorie de la maîtrise absolue (Ibid.) ou du pouvoir absolu sur un bien pourtant commun. Le droit dont dispose les riverains sur le cabri de la divinité *adìkpó* est « comme une saisine » (J.P. Jacob, 2007, p. 90), c'est-à-dire une « jouissance légitime des utilités de la chose sans maîtrise absolue de celle-ci dans sa matérialité » (M. Galey, 2006, p.10). La divinité *adìkpó*, une entité spirituelle, exerce une sorte de domination sur les humains par le truchement de sa mainmise sur le cabri qui lui est dédié. Les personnes approchées se soumettent aux règles de cette divinité en raison de sa « légitimité charismatique » (Y. Alpe, A. Beitone, C. Dollo, J.-R. Lambert et S. Parayre, 2005, p. 143) qui reposerait sur la croyance dans des pouvoirs religieux endogènes. Cette domination de la divinité sur les humains se trouve renforcée par le fait que le cabri à elle attribué est perçu comme un

animal incarnant l'esprit d'un mort par noyade dans le lac *Ahémé*. Cette représentation sociale construit la peur sociale à l'endroit de l'animal et augmente la crainte des hommes envers la divinité *adìkpó* car, selon J. P. Jacob (2004), le pouvoir des hommes est transcendé par celui des esprits en Afrique. Il est une évidence que les communautés riveraines nourrissent de la peur vis-à-vis du cabri de la divinité *adìkpó* en raison de son identité sacrée. Cet animal, pourrait-on dire, est utilisé comme espace devant recevoir le transfèrement de l'esprit d'un mort par noyade dans le lac *Ahémé*, une opération symbolisant le retour du mort dans le monde des vivants. Ce rite de passage du cabri ordinaire au cabri incarnant l'esprit du mort est enchâssé dans les cérémonies funéraires du mort dont traite ce papier.

### **Conclusion**

La présente recherche, fondée d'une manière ou d'une autre sur l'analyse du pouvoir que peut exercer une entité immatérielle sur une entité matérielle, est parvenue à établir que la divinité *adìkpó* gouverne plus le cabri qui lui est dédié que les hommes. Cette situation amène à conclure qu'une ressource naturelle peut échapper au contrôle des êtres humains même s'ils l'entretiennent. Les rapports que développent les communautés riveraines du lac *Ahémé* avec le cabri étudié légitiment la mainmise de la divinité *adìkpó* sur cet animal. D'ailleurs, cette ressource naturelle est perçue comme une propriété exclusive et absolue de la divinité *adìkpó*, l'incarnation de l'esprit d'un mort par noyade dans le monde des vivants. Ces représentations sociales construisent la peur et le respect non seulement à l'endroit de l'animal mais surtout à l'égard de la divinité *adìkpó*. Les usages sacrificiel et funéraire du cabri de la divinité *adìkpó*, en sacralisant l'animal, restaurent et structurent les rapports des humains à cette déité.

### **Références bibliographiques**

ALPE Yves, BEITONE Alain, DOLLO Christine, LAMBERT Jean-Renaud et PARAYRE Sandrine, 2005, *Lexique de sociologie*, Paris, Dalloz.

FAY Claude, 1989a, « Sacrifices, prix du sang, eau du maître : fondation des territoires de pêche dans le delta central du Niger (Mali) », In *Cahiers des Sciences Humaines*, 25(1-2), p. 159-176.

GARNIER Catherine, SAUVE Lucie, 1999, « Apport de la théorie des représentations sociales à l'éducation relative à l'environnement – Conditions pour un design de recherche », *Éducation relative à l'environnement : Regards - Recherches - Réflexions*, 1, p. 65-77.

GROULT Noëlle, 2010, L'évaluation en classe de FLE : les représentations sociales qu'en ont certains professeurs au Mexique, <http://www.linguistiquefrancaise.org> ou <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010041> , 439-449.

JACOB Jean-Pierre, 2004, « Gouvernement de la nature et Gouvernement des hommes dans le Gwendégoué (Centre-Ouest Burkina- Faso) », *Autrepart*, Revue des sciences sociales au Sud, n°30, p. 25-43.

JACOB Jean-Pierre, 2007, *Terres privées, terres communes : gouvernement de la nature et des hommes en pays Winye au Burkina Faso*, Paris, IRD, 281 p.

Le ROY Etienne, 1996, « La théorie des maîtrises foncières », In Le ROY Etienne., KARSENTY Alain et BERTRAND Alain, *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, p. 59-76.

Le ROY Etienne, KARSENTY Alain et BERTRAND Alain, 1996, *La sécurisation foncière en Afrique pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala.

OLIVIER De SARDAN Jean-Pierre, 2009, *Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest*, Niamey, LASDEL.

TOGBÉ Codjo Timothée, 2014, *Conflits entre acteurs dans la gouvernance des lacs Toho et Ahémé au Sud-ouest du Bénin*, Thèse de Doctorat Unique, Université d'Abomey-Calavi.